

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Auprès des Organisations Internationales
Vienne



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى المنظمات الدولية
فيينا

Déclaration de l'Ambassadeur, Représentant Permanent
Suite à la présentation de S.E M. Ekmeleddin Ihsanoglu
Secrétaire Général de l'OCI le 6 Mai 2010 devant le Conseil Permanent

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

Au nom de la délégation marocaine, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S.E M. Ekmeleddin Ihsanoglu Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique et le féliciter pour la qualité de sa présentation aujourd'hui devant le Conseil Permanent.

Mon pays qui est membre de l'Organisation de la Conférence Islamique et partenaire méditerranéen de l'OSCE estime, comme cela a déjà été fortement souligné par vous même monsieur le Président et par le Secrétaire Général de l'OSCE qu'il y a un grand potentiel pour la coopération entre les deux organisations y compris en matière de lutte contre les stéréotypes, les préjugés et les incompréhensions entre les civilisations.

En effet, l'OCI a exprimé à plusieurs occasions sa volonté de Coopérer, dans des domaines d'intérêt communs comme la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, le crime organisé, le trafic illicite des drogues, la corruption, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains ; et à promouvoir les valeurs islamiques de modération, de tolérance, de respect de la diversité.

A cet égard la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue a Dakar les 13 et 14 mars 2008 « s'est félicitée de l'évolution de l'interaction avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le contexte du prochain mandat de la République du Kazakhstan, à la tête de cette organisation en 2010 ».

Permettez moi de me référer au communiqué final de la Conférence au Sommet de l'OCI de Dakar, réunissant les chefs d'Etat des pays membres de l'organisation, communiqué qui recèle des éléments fondamentaux pouvant jeter les bases d'une coopération très étroite avec l'OSCE particulièrement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et contre l'intolérance, la discrimination et la xénophobie.

Le communiqué final de la conférence souligne ainsi a que « le terrorisme demeure une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, que celui-ci n'a aucune justification et qu'il doit être condamné sans réserve. Le terrorisme n'a ni religion particulière, ni race, ni origine ethnique, ni nationalité ou région Géographique ». Le communiqué ajoute que « dans cet esprit, toute tentative d'associer le terrorisme à une religion, en particulier l'Islam, ne servira que les intérêts des terroristes et qu'il est impossible de combattre le terrorisme de manière effective sans la solidarité et la coopération internationales ».

Par ailleurs la Conférence a exprimé « son ferme appui à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, souverain du Maroc appelant à l'élaboration d'une charte internationale définissant les critères et règles appropriés permettant de concilier l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion et l'obligation de respect des symboles religieux, des valeurs et des croyances », car nous estimons que la liberté d'expression ne doit pas constituer un justificatif ou un prétexte pour porter atteinte à la dignité de plus d'un milliards de croyants.

Ma délégation avait souligné en son temps, qu'en Europe comme ailleurs, de nombreux procès ont été menés, à juste titre, contre des personnes qui ont proféré des opinions racistes n'ayant rien avoir avec la liberté d'expression ou ayant appelé à la discrimination ou la stigmatisation de communautés.

La Conférence a également souligné « la nécessité de développer un instrument international juridiquement contraignant pour prévenir l'intolérance, la discrimination, le préjudice et la haine sur la base de considérations religieuses et pour promouvoir et garantir le respect de toutes les religions ». Dans ce cadre, je voudrais souligner le rôle qui incombe aux médias en matière de promotion de la tolérance et la compréhension entre les représentants des différentes cultures et civilisations. De même en est-il de l'importance d'un enseignement impartial de l'histoire, des discours politiques responsables en vue de promouvoir la culture de la tolérance et de la compréhension mutuelle.

Mon pays se félicite de la décision du Kazakhstan d'organiser une Conférence de Haut niveau sur la Tolérance et la non discrimination les 29 et 30 juin 2010 et souhaite rappeler que l'époque andalouse où le dialogue des civilisations et la coexistence des religions était une réalité historique concrète, illustre sans équivoque le non fondement de la théorie du choc des civilisations, théorie que nous devrions tous rejeter comme une véritable imposture et une escroquerie intellectuelle.

Je saisis en outre cette occasion pour réaffirmer l'appréciation du travail des Représentants Spéciaux de la Présidence en exercice de l'OSCE respectivement pour la lutte contre les discriminations à l'égard des musulmans, des juifs et des chrétiens, ainsi que des efforts déployés par le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme en la matière.

Considérant l'importance de la question du Moyen Orient Pour l'OCI et en lien avec l'avenir proche du partenariat méditerranéen, ma délégation renouvelle son appel aux pays membres de l'organisation d'apporter leur soutien à la requête Palestinienne l'Autorité Nationale Palestinienne d'octroi du statut de partenaire Méditerranéen de l'OSCE à la Palestine.

En soulignant la nécessité d'un règlement juste et définitif du conflit israélo palestinien qui passe inévitablement par la création d'un Etat palestinien viable sur la base l'Initiative arabe de paix et de la Feuille de route, Mon pays réaffirme le caractère arabe et islamique de Jérusalem Est et la nécessité d'y préserver la sacralité des lieux saints islamiques et chrétiens.